

Musées de la Citadelle - Affectation du produit de la redevance versée par la SEM de la Citadelle

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Selon les données fournies par la SEM pour l'exercice 2008, la redevance s'élève à 68 037,93 € HT.

Conformément à l'engagement pris, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter ce produit à des actions de valorisation, conservation ou sécurité du patrimoine muséographique de la Citadelle, à savoir :

Achat de mobilier pour le centre de documentation du Musée de la Résistance, le Musée Comtois, les services aux publics 21.322.2184.99016/54000	6 500,00 €
Achat de produits informatiques (logiciels spécifiques) 21.322.2184.99016/54000	6 000,00 €
Matériels vétérinaires et d'élevage pour le musée 21.322.2184.99016/54000	10 000,00 €
011.322.6068 99016 / 54000	7 000,00 €
Mise en place de serrures électriques pour la sécurité des espaces muséographiques 21.322.2135.99016/ 54000	10 000,00 €
Entretien, réparation des espaces muséographiques 011.322.6156.99016/54000	16 000,00 €
Achat de fournitures pour les collections ou les expositions 011.322.6068.99016/54000	12 537,93 €

Les crédits correspondants, soit 68 037 € en recettes de fonctionnement, 32 500 € en dépenses d'investissement et 35 537 € en dépenses de fonctionnement sont ouverts en décision modificative n° 2 de l'exercice 2009.

Propositions

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'emploi de la redevance versée par la SEM de la Citadelle,
- autoriser l'encaissement en recettes, au chapitre 75.324.757.99016 CS 54000 de la redevance et sa réaffectation en dépenses de fonctionnement et d'investissement comme indiquée ci-avant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GIRARD, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. LIME, M. GENDRAUD, Mme PANIER, M. GOVIGNAUX, M. MONNEUR, Mme TISSIER et M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2009.